

Honoraires 2019

Beaupère Immobilier vous garantit les taux les plus bas du marché à service équivalent.

Vente

Mandat de vente

- Le pourcentage le plus bas du marché : 2,5% T.T.C. quel que soit le montant de la transaction et sans forfait minimum (au lieu de 5% T.T.C. + minimum facturé habituellement constaté)
- Photos prises par un photographe professionnel offertes

Mandat de recherche (chasseur de bureau ou d'appartement)

- Le pourcentage de 3% T.T.C. quel que soit le montant de la transaction
- Honoraire minimum facturé de 12 000 Euros T.T.C, et plafonné à 30 000 Euros T.T.C.

Location

Mandat de gestion

- Un pourcentage unique de 4,9% H.T. soit 5,9% T.T.C. des encaissements quel que soit le montant du loyer (au lieu de 7,2% à 10% T.T.C. habituellement constaté)
- Garantie des loyers impayés sur demande

Mandat de location (recherche de locataire)

Baux d'habitation, vide ou meublé, soumis à la loi du 6 juillet 1989

A la charge du propriétaire

Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes et état des lieux

15 Euros / m²

(soit la moitié du prix habituellement constaté qui est de 10% à 12% T.T.C. du loyer annuel ou 1 mois de loyer

A la charge du locataire

Visite, constitution de dossier, rédaction d'actes et état des lieux

15 Euros / m² ZTT

Baux d'habitation courte durée et meublé, non soumis à la loi du 6 juillet 1989

A la charge du propriétaire

Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes

15% au 22 % T.T.C. du loyer net hors charges.